



Passage d'un contrat de CDD en CDI

Par **didi5**, le **08/11/2010** à **19:44**

Bonjour,

J'ai travaillé sous un CDD pendant 2 ans, et passé cette période mon employeur m'a proposé de reconduire mon contrat en CDI. Pourtant, après cette période, je n'ai encore signé aucun contrat tout en continuant à être en activité et à toucher mon salaire. Est-ce que cela veut-il dire que mon contrat CDD est devenu automatiquement un CDI ou aurais-je dû à la fin de ma période de CDD signer un nouveau contrat?

Merci

Par **P.M.**, le **08/11/2010** à **20:43**

Bonjour,

Il aurait mieux valu la conclusion d'un CDI s'il y avait des modifications par rapport à votre période en CDD mais, de toute façon, vous êtes automatiquement en CDI sans période d'essai...